

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du comité syndical
séance du 07 novembre 2006

Objet de délibération :
Versement au Sytral pour
contribution à la réalisation de
l'enquête ménages déplacements

Sous la Présidence de M. LOBIETTI, sont présents 46 délégués sur 90, convoqués le 25 octobre 2006,

Sont excusés :

Mme CASANOVA (Châtillon-la-Palud) et la commune de Montagnieu
Messieurs de la VERPILLIERE, CASTELLANI, VENET, GOUSSEF, MONTEGRE, CHANET et GALLIOT (C.C. de la Plaine de l'Ain)
Messieurs GLORIOD, GUILLET et BATTISTA (C.C. du canton de Montluel)
Monsieur CHABRY (C.C. Bugey Vallée de l'Ain)
Messieurs CAGNIN, BOUCHON et la commune de Conand (C.C. de la vallée de l'Albarine)

Ont donné pouvoir :

M. DROGUE (C.C. du canton de Montluel) à M. MARRET (C.C. du canton de Montluel)

Est élu secrétaire de séance :

M. FOURNIER (C.C. de la Plaine de l'Ain)

Le SYTRAL (syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise) a réalisé fin 2005 début 2006 une enquête ménages déplacements afin d'actualiser les connaissances sur les pratiques des déplacements dans la région lyonnaise.

Il a été convenu que les 9 syndicats de SCOT de l'aire urbaine lyonnaise soient partenaires associés à cette enquête.

Le Bureau du syndicat a accepté le principe d'une participation financière à l'exercice.

En contrepartie, tous les syndicats mixtes de SCOT bénéficieront d'une exploitation des résultats à l'échelle de leur territoire.

Le Président rappelle que le coût de la participation pour le syndicat mixte BUCOPA est de 1 500,00 €.

**Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,**

DONNE son accord pour la participation du syndicat mixte BUCOPA à l'enquête ménages déplacements du SYTRAL à hauteur de 1 500,00 €,

DECIDE de procéder au virement de crédit sur la section de fonctionnement du budget primitif 2006 ci-dessous :

022 – Dépenses imprévues	- 1 500,00
6554 – Contributions aux organismes de regroupement	+ 1 500,00

AUTORISE Monsieur le Président ou le 1^{er} Vice-Président à signer tout document administratif ou comptable dans le cadre de cette procédure.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

Le Président,

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du comité syndical

séance du 07 novembre 2006

Objet de délibération :
Contribution financière du syndicat mixte à l'Interscot

Sous la Présidence de M. LOBIETTI, sont présents 46 délégués sur 90, convoqués le 25 octobre 2006,

Sont excusés :

Mme CASANOVA (Châtillon-la-Palud) et la commune de Montagnieu
Messieurs de la VERPILLIERE, CASTELLANI, VENET, GOUSSEF, MONTEGRE, CHANET et GALLIOT (C.C. de la Plaine de l'Ain)
Messieurs GLORIOD, GUILLET et BATTISTA (C.C. du canton de Montluel)
Monsieur CHABRY (C.C. Bugey Vallée de l'Ain)
Messieurs CAGNIN, BOUCHON et la commune de Conand (C.C. de la vallée de l'Albarine)

Ont donné pouvoir :

M. DROGUE (C.C. du canton de Montluel) à M. MARRET (C.C. du canton de Montluel)

Est élu secrétaire de séance :

M. FOURNIER (C.C. de la Plaine de l'Ain)

Le Président rappelle que depuis 2001, le syndicat mixte participe à la démarche Inter-scot.

Les membres du Bureau ont rappelé récemment l'intérêt qu'ils portaient à cette démarche d'échanges et de coordination entre les SCOT situés dans un territoire (communément nommé espace métropolitain lyonnais) où les interdépendances sont fortes.

Les membres du Bureau souhaitent que le syndicat mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain affiche clairement son adhésion à cette démarche et participe aux dépenses liées à l'animation de cette dernière.

Le Président propose que la contribution du syndicat mixte BUCOPA au titre de sa participation à la démarche Inter-scot pour l'année 2006 soit fixée à 5 000,00 € conformément à l'estimation faite par l'agence d'urbanisme de la métropole lyonnaise.

Cette somme sera versée à l'agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise.

**Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,**

DONNE son accord pour la participation du syndicat mixte BUCOPA à l'Interscot à hauteur de 5 000,00 €,

DECIDE de procéder au virement de crédit sur la section de fonctionnement du budget primitif 2006 ci-dessous :

022 – Dépenses imprévues	- 3 500,00
6554 – Contributions aux organismes de regroupement	+ 3 500,00

617 – Etudes et recherches	- 1 500,00
6554 – Contributions aux organismes de regroupement	+ 1 500,00

AUTORISE Monsieur le Président ou le 1^{er} Vice-Président à signer tout document administratif ou comptable dans le cadre de cette procédure.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

Le Président,

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du comité syndical
séance du 07 novembre 2006**

Objet de délibération :
Remboursements des frais engagés
par les membres du Bureau dans le
cadre de l'exercice d'une mission de
représentation du syndicat

Sous la Présidence de M. LOBIETTI, sont présents 46 délégués sur 90, convoqués le 25 octobre 2006,

Sont excusés :

Mme CASANOVA (Châtillon-la-Palud) et la commune de Montagnieu
Messieurs de la VERPILLIERE, CASTELLANI, VENET, GOUSSEF, MONTGRE, CHANET et GALLIOT (C.C. de la Plaine de l'Ain)
Messieurs GLORIOD, GUILLET et BATTISTA (C.C. du canton de Montluel)
Monsieur CHABRY (C.C. Bugey Vallée de l'Ain)
Messieurs CAGNIN, BOUCHON et la commune de Conand (C.C. de la vallée de l'Albarine)

Ont donné pouvoir :

M. DROGUE (C.C. du canton de Montluel) à M. MARRET (C.C. du canton de Montluel)

Est élu secrétaire de séance :

M. FOURNIER (C.C. de la Plaine de l'Ain)

Dans le cadre de leur mandat, les élus peuvent bénéficier du droit au remboursement de frais occasionnés par les missions d'intérêt intercommunal (réunions des organismes dont le syndicat mixte est membre, groupes de travail spécifiques).

Le Président propose le remboursement des frais de transport, de péage, de stationnement, de repas et de nuitées,... que les membres du Bureau engagent lors de leurs déplacements dans et en dehors du territoire du syndicat mixte pour l'exécution d'une mission de représentation du syndicat.

Le Bureau est composé du Président, des 11 Vice-Présidents et des 6 autres membres désignés par délibérations en date du 14 octobre 2004.

Le remboursement –sur présentation de justificatifs- est assuré dans les conditions définies par le décret du 28 mai 1990 sur les frais de déplacements.

**Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,**

APPROUVE le remboursement des frais engagés par les membres du Bureau dans le cadre de l'exécution d'une mission de représentation du syndicat mixte, sur présentation de justificatifs, conformément aux dispositions en vigueur,

AUTORISE les élus à utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service sous réserve de la souscription d'une assurance garantissant leur responsabilité personnelle,

DECIDE de procéder au virement de crédit ci-dessous sur la section de fonctionnement du budget primitif 2006 :

617 – Etudes et recherches	- 1 000,00
6532 – Frais de missions	+ 1 000,00

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

Le Président,

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du comité syndical
séance du 07 novembre 2006

Objet de délibération :
**Virement de crédit sur le budget
primitif 2006**

Sous la Présidence de M. LOBIETTI, sont présents 46 délégués sur 90, convoqués le 25 octobre 2006,

Sont excusés :

Mme CASANOVA (Châtillon-la-Palud) et la commune de Montagnieu
Messieurs de la VERPILLIERE, CASTELLANI, VENET, GOUSSEF, MONTEGRE, CHANET et GALLIOT (C.C. de la Plaine de l'Ain)
Messieurs GLORIOD, GUILLET et BATTISTA (C.C. du canton de Montluel)
Monsieur CHABRY (C.C. Bugey Vallée de l'Ain)
Messieurs CAGNIN, BOUCHON et la commune de Conand (C.C. de la vallée de l'Albarine)

Ont donné pouvoir :

M. DROGUE (C.C. du canton de Montluel) à M. MARRET (C.C. du canton de Montluel)

Est élu secrétaire de séance :

M. FOURNIER (C.C. de la Plaine de l'Ain)

Compte tenu des besoins au niveau des services administratifs, le Président propose d'affecter, au niveau de la section d'investissement, une partie des crédits de l'article 205 « Concessions et droits assimilés... » vers l'article 2183 « Matériel de bureau et informatique ».

**Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,**

APPROUVE le virement de crédits de 300,00 €,

DECIDE de procéder à ce virement de la façon suivante :

205 – Concessions et droits assimilés....	- 300,00
2183 – Matériel de bureau et informatique	+ 300,00

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

Le Président,